

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1386

présenté par
Mme Le Nabour

ARTICLE 9

I. – À l’alinéa 23, substituer à la première occurrence du mot :

« de »

le mot :

« employant ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 24, substituer au mot :

« d’ »

le mot :

« employant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.